1944-1947 : refonder la République

À la Libération, la France doit rétablir la République et reconstruire un pays ruiné. Tu sauras expliquer comment la démocratie est élargie aux femmes, comment naît l'État-providence et pourquoi la IVe République est fragile.

L'ESSENTIEL

À la Libération, la France rétablit la République, accorde le vote aux femmes et crée la Sécurité sociale, mais la IVe République reste instable.

Astuce : Trois piliers de la refondation : le vote des femmes, la Sécurité sociale et les nationalisations.

- 1944 : le GPRF du général de Gaulle rétablit la République, inspiré par le programme du CNR.
- 21 avril 1944 : les femmes obtiennent le droit de vote ; elles votent pour la première fois en 1945.
- 1945 : création de la Sécurité sociale.
- 1945-1946 : nationalisations (Renault, houillères, grandes banques, EDF-GDF).
- Octobre 1946 : la Constitution fonde la IVe République, régime parlementaire.
- Son préambule ajoute des droits sociaux et l'égalité entre femmes et hommes.
- Faiblesse du régime : l'instabilité gouvernementale.

EXEMPLE GUIDÉ

Méthode : expliquer une mesure. Explique pourquoi la création de la Sécurité sociale, en 1945, change la vie des Français.

1. Je situe : en octobre 1945, des ordonnances du Gouvernement provisoire créent la Sécurité sociale.
2. Je décris le principe : les travailleurs cotisent sur leur salaire.
3. J'explique l'effet : ils sont protégés face à la maladie, à la maternité et à la vieillesse, et les familles reçoivent des allocations.
4. Je conclus : l'État-providence est né, comme le prévoyait le programme du CNR.

PIÈGE DU BREVET

1944 ou 1945 pour le vote des femmes ?

PIÈGE DU BREVET (SUITE)

Les deux dates sont justes, mais pas pour la même chose. Le droit de vote est accordé par l'ordonnance du 21 avril 1944 ; les femmes votent pour la première fois en 1945. Lis bien la question avant de répondre.

EXERCICE TYPE BREVET

Le préambule de la Constitution de 1946

Document : extraits du préambule de la Constitution du 27 octobre 1946. « La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme. » « La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement. »

1. Présente le document : sa nature, sa date et le régime qu'il fonde.

2. Relève le droit accordé aux femmes. Quelle mesure de 1944 va déjà dans ce sens ?

3. Développement construit : en quelques lignes, montre que la République est refondée et la démocratie élargie entre 1944 et 1947.

Indice : Pense aux trois chantiers de la Libération : la démocratie, la protection sociale et le rôle de l'État dans l'économie.

CORRIGÉ

1. C'est un extrait du préambule de la Constitution de 1946, adoptée par référendum en octobre 1946 : elle fonde la IVe République.

2. Le texte garantit aux femmes des droits égaux à ceux des hommes dans tous les domaines. Dès le 21 avril 1944, une ordonnance leur avait donné le droit de voter et d'être élues ; elles votent pour la première fois en 1945.

3. À la Libération, le GPRF du général de Gaulle rétablit la République en s'inspirant du programme du CNR. La démocratie est élargie : les femmes votent pour la première fois en 1945.

La démocratie devient aussi sociale : la Sécurité sociale est créée en 1945 et l'État nationalise de grandes entreprises comme Renault ou EDF. En 1946, la Constitution de la IVe République inscrit ces droits dans son préambule, même si le régime souffre vite de l'instabilité gouvernementale.